

■ LIÈGE

Ils veulent des peines plus sévères pour les chauffards!

Réunis mardi soir à Sprimont pour une séance de travail consacrée à la "délinquance routière", des parents de victimes de la route réclament une justice plus sévère. Pour Cécile Jacob: "Il faut considérer les "délinquants" routiers comme des assassins lorsqu'ils provoquent un accident sous l'emprise de stupéfiants, d'alcool ou de médicaments." De son côté, le député Thierry Giet veut déposer des propositions de loi dans le sens d'une répression accrue. >P.4



■ comparons

LA LOI AUJOURD'HUI

- La sanction la plus sévère prévue en cas de "délinquance routière" est de 2 années d'emprisonnement.
- Lors d'un grave accident, le parquet ouvre un dossier et désigne un expert qui se charge d'établir les circonstances de l'accident. Cette tâche revient parfois aux membres des services de police qui interviennent sur le sinistre.

LA LOI SOUHAITÉE

- Thierry Giet (voir ci-dessous) propose d'augmenter la sanction à 5 ans de prison.
- Les procédures doivent être les mêmes partout : l'expertise doit être réalisée dans un délai raisonnable. La désignation et la liste des experts compétents doivent être clairement établies, et l'accès au dossier doit être amélioré pour les victimes (copies moins chères, par ex.).

Chauffards, ou assassins : quelle différence?

**Les familles des victimes
décédées ou blessées
sur la route réclament
une justice plus sévère**

Deux copains veulent faire des photos pour épater les filles. Ils décident de prendre quelques clichés devant le château tout proche, dans les environs de Tirlemont. Jürgen enfourche sa moto et son pote emprunte la voiture de son père. Les garçons reviennent terminer le film à la maison. Dans le dernier tournant, c'est le drame : la voiture accroche la moto, Jürgen passe sous le véhicule manœuvré par son copain. Celui-ci, complètement paniqué, court chercher de l'aide au village tout proche. Le père de Jürgen luttera longtemps avec le cric pour sauver son fils, coincé trop longtemps sous la lourde voiture. C'est l'une des dramatiques expériences vécues par les parents de victimes de la route, réunis mardi soir à Sprimont autour du député Thierry Giet pour faire le point sur les moyens de répression appliqués à la délinquance routière. Cela suite au témoignage bouleversant de Cécile Jacob diffusé sur les ondes : "Il faut changer la loi et considérer les "délinquants" routiers comme des assassins lorsqu'ils causent un accident sous l'emprise d'un stupéfiant, de l'alcool ou de médicaments. Pareil

lorsqu'ils ne respectent pas le code de la route".

Aujourd'hui, la justice applique le code établi en 1885, fort clément envers les criminels de la route. Une garde à vue de 24 heures et un retrait de permis de quelques mois en attendant que le dossier du chauffard obtienne un jugement, cela semble "léger" aux familles des victimes.

"Quelle différence y a-t-il entre quelqu'un qui prend une arme à feu pour tirer sur quelqu'un et une personne qui prend sa voiture alors qu'il n'est plus capable de conduire ? Ou celui qui roule trop

"On est perdu, on ne sait même pas ce que signifie "partie civile"..."

vite et ne sait pas freiner à temps lorsqu'un petit traverse la rue ?", se demandent les parents. Concrètement, lorsque l'accident survient, c'est difficile pour tout le monde : les proches reçoivent un coup de téléphone, rarement supportable. Ils prennent ensuite le volant pour se rendre auprès de leur enfant. Les informations sont souvent contradictoires, dispensées selon le tact et la disponibilité des services d'intervention présents sur les lieux. Et lorsque l'accident arrive en justice, ce n'est pas plus facile : "Nous sommes allés au Palais de Justice de Liège pour con-

sulter le dossier. Pendant qu'on tentait de déchiffrer les rapports, insoutenables lorsqu'il s'agit de notre enfant, les employés discutaient de leur barbecue autour de nous. Une jeune femme du Palais nous accompagnait : elle n'arrêtait pas de soupirer, mais nous avons tenu bon et nous sommes restés toute la journée pour lire les documents. Je ne souhaite ça à personne !" Ils s'investissent dans des associations de soutien (GAR pour Groupement pour l'Action Routière) ou de prévention (RED pour Responsibility Experience Defensive) et tous espèrent modifier les comportements. Il n'est pas trop tard, mais il est temps ! ■■■ N.L.

: opinions

TOUS SE MOBILISENT POUR SAUVER D'AUTRES JEUNES



CÉCILE JACOB
PRÉSIDENTE GAR
Mère
de Frédéric

" 15 mois pour un vol de croissants "

■ " On veut que la délinquance routière soit reconnue. Un voleur de croissants est condamné à 15 mois de prison préventive, alors qu'un automobiliste responsable d'un accident grave qui a tué ou blessé grièvement trois personnes est condamné à trois mois fermes et dix-huit mois avec sursis ! Quant aux copies de pièces du dossier judiciaire, chacune coûte 30 FB ! "



ROGER VERHAEGEN
RESPONSABLE PVR
Père
de Jürgen

" Chaque rentrée coûte dix enfants "

■ " J'ai une formation de juriste et j'ai travaillé pendant des années pour une société d'assurances. Les familles ne doivent jamais signer de transaction avec la compagnie d'assurances — sinon ils ne peuvent plus aller en justice. Les parents et les profs doivent rappeler aux enfants qu'il faut être prudent sur le chemin de l'école, toujours. "



NOËLLA DE PREZ
"S.O.S. WEEK-END"
Mère de Catherine

" De grâce, mettez votre casque ! "

■ Catherine, 14 ans, est montée comme passagère s/le vélomoteur d'un copain. Sans casque, elle n'avait aucune idée du risque qu'elle prenait. C'était la première fois qu'elle grimpeait sur un tel engin... Sa vie s'est arrêtée au carrefour de Septon. Aujourd'hui, ses parents parcourent les écoles pour alerter les adolescents : " Si on en sauve un, on sera content ! "

: entretien

Thierry
Giet

DÉPUTÉ
FÉDÉRAL

PAR
M. LEGRAND
JOURNALISTE

" La peine maximale doit passer à cinq ans de prison "

Qu'allez-vous mener comme action politique ?

En matière de répression routière, le Code civil est complètement dépassé. Les parlementaires peuvent le modifier. Dès l'automne, je déposerai des propositions de loi, reprises dans un plan de lutte contre l'insécurité routière dont l'objectif est de réduire le nombre d'accidents de la route et la récidive.

Nous souhaitons que les parties

soient informées lorsque le dossier est classé sans suite et sachent pourquoi une telle conclusion a été adoptée. La priorité doit être accordée aux deux-roues lorsqu'ils remontent une file de véhicules à l'arrêt. Il faut majorer la sanction pour les conducteurs responsables d'accident(s) grave(s) : le maximum prévoit actuellement deux ans de prison — la peine doit passer à cinq ans.